



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

LA SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe, tenue à l'Hôtel de ville le lundi 5 octobre 2015 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec. La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu
M. Patrice Bougie
Mme Louise Boutin
Mme Nicole Poirier
M. Roland Czech
M. Denis Poitras

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Mme Chantal Girouard, directrice-générale et secrétaire-trésorière est également présente.

2015-10-298 INTERDICTION DE FUMER DANS LE PARC POUR ENFANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Considérant que le taux de fumeurs dans la MRC du Haut-St-Laurent est le plus élevé de la Montérégie;

Considérant que la fumée du tabac contient environ 7000 substances chimiques, dont au moins 69 ont été formellement reconnues comme cancérogènes;

Considérant que les effets du tabac ont des impacts négatifs sur la santé tel quel l'augmentation des maladies pulmonaires, des maladies cardiovasculaires, de crises cardiaques et d'accidents vasculaires cérébraux;

Considérant que la concentration des substances chimiques contenues dans la fumée secondaire est plus importante que dans celle inhalée par le fumeur;

Considérant qu'il n'y a pas de niveau d'exposition sécuritaire à la fumée secondaire;

Considérant que les enfants absorbent en plus grande quantité les constituants de la fumée secondaire que les adultes;

Considérant que le bien-être et la sécurité des enfants est une priorité pour la municipalité de Ste-Barbe ;

Considérant que la municipalité de Ste-Barbe est une municipalité accréditée Amie des Enfants (MAE);

Considérant que la municipalité s'engage à promouvoir les saines habitudes de vie, de par sa politique familiale et des aînés;

En conséquence,

Il est proposé par Nicole Poirier

Et appuyé par Louise Boutin

D'interdire la consommation de cigarettes et de tous autres produits du tabac, incluant la cigarette électronique dans la section du parc contenant les modules d'exercices extérieurs, ainsi que les modules de jeux pour enfants.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Copie Certifiée Conforme à Sainte-Barbe, Québec
ce 6^e jour d'octobre 2015

Chantal Girouard g.m.a. Directrice générale et Secrétaire-trésorière

470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0

Bureau : 450 371-2504 • Télécopieur : 450 -371-2575 • Courriel : c.girouard@ste-barbe.com • Internet : www.ste-barbe.com